



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 98885

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la recommandation formulée dans le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et de l'inspection générale de l'éducation nationale intitulé « Le manuel scolaire à l'heure du numérique » consistant à inscrire dans les nouveaux programmes des contenus, des repères méthodologiques, des cadres d'activité en matière d'information et de communication, propres à chaque discipline. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels délais il compte mettre en oeuvre cette proposition.

Texte de la réponse

Dans son rapport, l'inspection générale préconise d'« inscrire dans les nouveaux programmes des contenus, des repères méthodologiques, des cadres d'activité, en matière d'information et de communication, propres à chaque discipline ». Ce rapport précise que, pour cela, il faudra « prendre appui sur les nouveaux programmes de seconde et de première ». En effet, les programmes de seconde et de première publiés au Bulletin officiel spécial n° 4 du 29 avril 2010 et au Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010 intègrent des volets relatifs à l'usage des technologies de l'information et de la communication précisant les objectifs d'enseignement dans ce domaine. Ainsi le programme de français indique : « Durant toute leur scolarité au lycée, les élèves font un usage régulier d'outils et de supports numériques pour chercher, organiser et produire de l'information ou pour communiquer dans le cadre de leur travail scolaire. [...] Il est nécessaire de leur faire acquérir une distance et une réflexion critique suffisantes pour que se mette en place une pratique éclairée de ces différents supports, en leur montrant ce qu'ils impliquent du point de vue de l'accès aux connaissances, de la réception des textes et des discours, de l'utilisation et de l'invention des langages, comme du point de vue des comportements et des modes de relations sociales qu'ils engendrent. » Le programme d'histoire-géographie rappelle l'importance de ces outils dans la recherche et l'analyse de l'information. Les programmes de mathématiques et des enseignements scientifiques et technologiques préconisent, quant à eux, des usages plus spécialisés des technologies de l'information et de la communication. Le ministère a donc pris toute la mesure de l'importance et de la nécessité d'offrir aux élèves une formation relative à la communication et à l'information qui ne soit pas extérieure aux disciplines enseignées. Il s'est engagé dans ce processus, qu'il poursuivra au fur et à mesure des rénovations de programmes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98885

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 840

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 568